

**PAGES
MANQUANTES**

LA PRATIQUE RELIGIEUSE

(Suite)

ARTICLE VIII

LES OBSTACLES. — 2° LE RESPECT HUMAIN.



A Pratique religieuse, avons nous dit, s'appuie à une vertu de l'esprit qui est la foi, et à une vertu de la volonté qui est l'obéissance. L'ignorance en matière de religion s'oppose à la vertu de foi ; le respect humain devient un sérieux obstacle à la vertu d'obéissance.

A première vue, et avant que nous n'ayons défini le respect humain, ne semble-t-il pas que le sentiment le plus bizarre que l'on puisse éprouver soit celui de la honte en face du bien, en présence de la vérité ? N'a-t on pas jusqu'ici communément et naïvement pensé que c'est pour faire le mal que l'on doit se cacher ? Faudra-t-il donc changer les essences des choses et les définitions des réalités pour qu'on arrive à se cacher pour faire le bien, ou plus simplement à ne pas faire le bien par respect humain, c'est-à-dire, par respect pour l'opinion d'hommes qui n'en méritent d'aucune sorte, par respect pour ceux qui ne savent rien et qui critiquent tout, par respect, si l'on me permet ce mot, *pour la galerie*.

“ Je me figure souvent, a écrit Ernest Hello, un génie voyageur, un être venant du ciel, supérieur à moi, mais ignorant les choses de ce bas monde et auquel je serais chargé d'apprendre ce qui se passe sur la terre. Vous savez mieux que moi, lui dirais je, ce que c'est que le vrai, ce que c'est que le beau. J'en sais pourtant assez pour comprendre que si j'en savais davantage, je mourrais d'admiration. Mais voici, ô vous qui êtes à la fois mon maître et mon élève, ce que vous ne savez pas et ce que je vous apprend : celui qui Est, celui dont le Nom ne se prononce qu'en adorant, celui devant qui les séraphins voilés et timides battent à peine des ailes tremblantes, devinez le sentiment que beaucoup d'hom-

mes éprouvent en face de Lui : vous pensez à la crainte, vous pensez à l'amour ; vous ne devinez pas. En face du Dieu de gloire, *ils éprouvent la honte*. Et si moi, toujours naïf, je préfère cet infini que j'attends, cet infini dont je veux être un jour tout imprégné et tout ruisselant, si je le préfère à un tas d'ordures, on me dit aussitôt : Cachez-vous, n'avouez pas votre préférence, car nous allons nous moquer de vous. Ne croyez-vous pas que l'Archange voyageur se hâterait de déployer ses ailes légères et brûlantes ; fatigué de l'absurde, il s'envolerait pour se reposer ; croyant à une plaisanterie, il irait chercher, dans les régions supérieures, des choses claires, des choses simples, des choses intelligibles."

Oui, sans doute, plaisanterie, mais plaisanterie funeste, plaisanterie mortelle que celle qui consiste à *avoir honte de Dieu*, à craindre de faire le bien, à rougir de passer pour chrétien et chrétien pratiquant. Et n'en est-ce pas assez pour laisser entendre que le respect humain est tout à la fois l'abdication de la liberté et la trahison de la vérité ?

* * *

Est-il une époque où l'on ait fait résonner aussi haut que dans la nôtre, le mot de liberté ? Liberté de pensée, liberté de parole, liberté d'action, on les réclame toutes. Qui peut m'empêcher, dira-t-on, d'avoir une opinion, et l'ayant, qui m'empêchera de l'exprimer, et l'ayant exprimée, qui me défendra d'agir selon elle ?

Hâtons-nous de dire que bien comprise, il n'est point de plus noble faculté dans l'homme que celle de la liberté ; s'il est grand, c'est parce qu'il est libre, parce qu'il a reçu le pouvoir de se déterminer lui-même, parce qu'aucun être créé ne peut forcer les portes de ce sanctuaire, qui est la volonté, parce qu'enfin le mode impératif : *veux*, n'existe pas. Quand l'homme a consulté Dieu et les autorités qui représentent Dieu, il est libre dans ses actes et dans ses décisions, libre même sous la motion de Dieu, de laquelle cependant il relève toujours, surtout dans l'ordre surnaturel, et qui l'oblige à dire avec saint Paul : *non pas moi toutefois, mais la grâce de Dieu qui est avec moi*.

Or, que devient cette liberté en face du respect humain ? Ceci tue cela. Considérons l'homme qui avant d'agir, consulte le milieu dans lequel il se trouve : "Comment telle démarche religieuse sera-t-elle interprétée ? quel sourire de

pitié va souligner l'acte d'un tel homme encore assez arriéré pour croire à sa religion et la pratiquer ? ou, ce qui est plus grave, quel blâme attend celui qui est encore assez ignorant de l'émancipation humaine pour accepter la dépendance divine ?" Et alors, on n'avance qu'avec la plus grande précaution, regardant de droite et de gauche, l'oreille sans cesse tendue pour savoir d'où viendra l'épigramme, le prétendu bon mot, le soi-disant trait d'esprit, qui aura raison de la dernière velléité de liberté et fera tomber les dernières barrières de la résistance. Telle sera la liberté d'action chez l'esclave du respect humain.

Et la liberté de parole ? Ne la cherchez pas sur les lèvres que ferme le respect humain. Il semble que pour cette fois la paradoxale et fausse définition soit devenue vraie : La parole a été donnée à l'homme pour lui permettre de cacher sa pensée. Eh quoi ! alors que rien n'est plus beau que la parole humaine au service d'une intelligence droite et d'un cœur sincère, alors qu'elle est créée pour nous toucher et nous charmer, pour endormir nos douleurs et exalter nos joies, alors surtout qu'elle est admise au suprême honneur d'exprimer la vérité divine, de la défendre et de la chanter, vous, malheureuse victime du respect humain, vous obligez vos lèvres à trahir leur noble mandat ? Elles sont là, ces lèvres, ne demandant qu'à faire leur devoir ; impatientes de s'ouvrir, elles semblent vous supplier : "Laisse-nous parler, laisse-nous crier le bien, le juste, l'honnête ; laisse-nous clamer les droits imprescriptibles de Dieu et les devoirs primordiaux de l'homme. De quel droit viens-tu nous baillonner ?" Il n'importe ! Ces pauvres lèvres gémissantes, cadennassées par le respect humain, ne connaîtront point la liberté de parole.

Qu'en advient-il, enfin, de la liberté de penser ? De toutes les libertés, notre siècle prétend à celle-ci, comme à la liberté souveraine. Il n'a eu qu'un tort, mais il est impardonnable : c'est de vouloir se libérer de la pensée divine elle-même. Il n'a professé qu'une erreur, mais elle est capitale et sacrilège : c'est de constituer l'homme en fonction de Dieu. Ce n'est là, sans doute, ni le tort de notre peuple, ni l'erreur de notre pays. — Et cependant, ceux qui parmi nous acceptent l'opinion publique, ou l'opinion de plusieurs, ou l'opinion d'un seul, au point d'en faire la règle de leur vie, ceux-là

n'ont plus le *haut domaine* de leur intime pensée et de leur vouloir intime. L'opinion publique devient l'autorité de laquelle ils relèvent; le jugement du voisin devient le maître auquel ils sont inféodés. Peu à peu leur esprit se conforme aux idées ambiantes; à force de dire et de vivre comme les autres, on finit par penser comme eux, et ici peut s'appliquer la vérité qu'un grand écrivain vient de donner en conclusion d'un ouvrage douteux : "Il faut vivre comme on pense, sinon, tôt ou tard, on finit par penser comme on a vécu." Il est étrange, mais réel, ce phénomène de notre nature, par lequel nos idées, au lieu de diriger notre vie, se transforment selon notre vie elle-même et se moulent, si l'on peut ainsi dire, selon nos actes.

En résumé, si être libre, c'est se posséder soi-même, celui qui se laisse conduire par le respect humain, ne se possède plus, il devient esclave. Et l'esclave de qui? Parfois, souvent même, d'un homme que dans son for intérieur on n'estime pas, d'un homme à la réputation duquel on ne voudrait pas associer la sienne, d'un homme qu'on a soin peut-être d'éloigner de ses enfants et de leur mère. Quelle plus humiliante abdication de la liberté!

Le respect humain est aussi la trahison de la vérité.

* * *

De tous les biens que nous avons reçus et de tous les honneurs qui nous ont été faits, le plus précieux est, sans conteste, celui de la vérité chrétienne. D'ailleurs — et la remarque a son importance — dans ce sujet du respect humain, on suppose un homme qui a gardé dans son cœur la foi religieuse, mais qui n'ose confesser cette foi par les actes extérieurs qu'elle commande. Cet homme, en dépit d'oscillations menaçantes, ne veut pas renier dans l'intime de son âme les traditions de ses pères, mais il manque de courage pour défendre ces traditions et pour vivre pratiquement selon ses convictions. Et nous disons de ce chrétien que le respect humain lui fait trahir la vérité.

"L'un de nos plus redoutables crimes, a écrit le Père Lacordaire, est de trahir la vérité et de travailler contre elle; car c'est trahir notre premier bien, c'est nous frapper au sommet d'où découlent notre gloire et notre félicité".

Comment, en effet, qualifier cet état d'esprit qui consiste à croire et à ne pas oser pratiquer, à être convaincu et à lais-

ser parler contre ses convictions, à adorer les mystères de la religion et à souffrir qu'on déverse sur eux la raillerie ou le blasphème, à tolérer que dans un salon la plaisanterie sur une chose sainte circule de bouche en bouche, à pardonner tout cela en faveur d'un bon mot plus ou moins réussi qu'aura jeté dans la conversation un prétendu homme d'esprit ? Est-ce donc là la fermeté de la foi, et est-ce donc là aussi la sincérité de la conviction ?

Oh ! direz-vous, notre foi religieuse n'est pas atteinte pour autant, et notre conviction n'est pas ébranlée pour si peu. Soit. Mais j'ai toujours cru jusqu'ici que l'on défend avec jalousie ce que l'on aime avec ardeur. Dès lors, de deux choses l'une : ou vous n'aimez pas la vérité chrétienne, ou si vous prétendez l'aimer et que vous la trahissiez, vous commettez la faute qui consiste à trahir un ami, et qu'on appelle du dur mot de lâcheté.

“ La lâcheté, a dit le Père Caussette, est pour le monde lui-même quelque chose de si méprisable qu'il a imaginé pour la punir une justice particulière. La lâcheté, on ne lui répond pas, on ne lui fait pas l'honneur d'une discussion, on ne traite pas avec elle, on lui tourne le dos avec mépris, et si tant est qu'on se ravise et qu'on se retourne vers elle, c'est pour lui jeter en face l'insulte, et définitivement, pour lui cracher au visage : le monde a admis cette justice et l'a reconnue ”.

Et voilà ce que devraient méditer les esclaves du respect humain. Le monde, si mauvais qu'il soit, garde des instincts de loyauté et de grandeur dont il ne peut pas se départir. Le premier de ces instincts, c'est l'admiration pour le courage et la sincérité. Le monde n'admire ni n'estime ceux dont il triomphe facilement. Mais l'âme forte qu'il n'a pas su vaincre, il la contemple avec respect, et puis la postérité vient qui rend pleine justice et qui chante les gloires de la liberté. Ecoutez-le, ce chant, dans la bouche des Ignace d'Antioche et des Polycarpe de Smyrne, protestant sur le feu du bûcher ou sous la dent des lions qu'il n'est rien de meilleur que de mourir pour la défense de la vérité. Ecoutez-le, ce chant, dans la bouche de ces soldats, qui s'appellent Victor, Sébastien, Maurice, déclarant qu'ils n'ont jamais tremblé devant la mort et qu'ils ne commenceront pas à la craindre, maintenant qu'elle devient le prix de leur liberté. Ecoutez-le, ce chant, plus doux et plus gémissant, dans la bouche

d'une enfant de treize ans, la pure et idéale Agnès, qui s'écrie, saintement impatiente de mourir : Bourreau, pourquoi tardes-tu ?

Ainsi, tous nous apparaissent nimbés de l'auréole empourprée, que leur a méritée leur martyre, c'est à-dire, l'acte le plus magnifique, la preuve la plus authentique, le témoignage le plus irrécusable du courage humain. Ils l'ont subi, ce martyre — les uns pour la défense de la foi — les autres pour l'intégrité de la vertu — tous pour l'honneur de la vérité et pour la cause de la liberté. Sur ce vaste champ de bataille, l'héroïsme se transmet de l'un à l'autre, comme dans une mêlée le drapeau du régiment passe des mains du blessé qui tombe aux mains du soldat resté debout, et grâce à cet héroïsme qui n'a connu ni défaillance ni interruption, notre foi chrétienne demeure vivace, inébranlable, sûre d'elle-même. Rien ne saurait la secouer jusqu'à la faire tomber, et vraiment on ne peut s'empêcher, malgré la charité que l'on doit à tous et même à ses ennemis, de hausser les épaules et de sourire de pitié, en voyant la prétention qu'émettent certains petits roquets d'étouffer de leurs piteux aboiements la grande voix qui s'élève de ces tombes de héros et qui clame vers le ciel la vérité de notre foi et la certitude de nos espérances.

Rappelons-nous que nous sommes les descendants de ces héros et de ces saints. *Filii sanctorum sumus*. Et pour être dignes d'eux, Dieu ne nous demande pas de souffrir autant qu'eux. Il nous demande seulement de résister à un persifflage, au qu'en dira-t-on, à l'opinion publique elle-même, si l'opinion publique est erronée ; il nous demande de vivre selon notre foi, selon nos principes, selon nos convictions ; il nous demande, en un mot, d'être nous-mêmes, c'est-à-dire frères du Christ et enfants de l'Eglise, nous rappelant la parole de son Fils : *« Celui qui rougira de mon Père devant les hommes, je rougirai de lui devant mon Père. Celui qui me confessera et me louera devant les hommes, je le louerai devant mon Père qui est dans les cieux »*.

fr. H. HAGE, O. P.

(A suivre)



LES INDULGENCES.



OICI un sujet qui a coutume de provoquer dans certains groupes un scandale ou réel ou affecté — scandale qui est d'origine protestante, mais auquel même des catholiques ne seraient pas éloignés de succomber, comme s'il y avait là un coin obscur, un petit compartiment honteux dans la maison de notre mère.

On appelle indulgences des faveurs spirituelles qui ont pour objet la remise faite au pécheur, sous certaines conditions, et par l'autorité de l'Eglise, de tout ou partie de la peine temporelle due au péché déjà pardonné.

Indulgence signifie, étymologiquement, libération, affranchissement, condonation, et, concurremment, douceur.

Chez les païens, l'indulgence, c'était l'amnistie — partielle ou totale comme chez nous — accordée à certains jours dans une pensée de réjouissance publique.

Chez les Juifs, il y avait également des jours de pardon et d'indulgence, des années "jubilaires". Il y a là une tendance naturelle dont on doit retrouver partout les manifestations, et il n'est pas douteux que l'Eglise ait emprunté, sur ce point, ses formes d'action et son vocabulaire au double milieu judaïque et païen où elle naquit, où elle mena sa sublime enfance.

Ce n'est guère qu'au XIII^e siècle que la pratique actuelle se fixa ; mais précisément la façon dont elle prit jour, séculièrement, en est le meilleur commentaire.

Les premiers chrétiens, baptisés à l'âge adulte, en pleine conscience, et séparés par leur baptême d'un milieu plus ou moins livré aux vices et aux superstitions, étaient invités à une vie toute sainte. "*Vous étiez autrefois ténèbres, leur disait saint Paul, vous êtes maintenant lumière dans le Seigneur*".

Toutefois, les hommes étant ce qu'ils sont, il arrivait qu'on retombât dans de grandes fautes. La ferveur primitive se manifestait alors par des réparations généreuses. On trou-

vait naturel de se soumettre à l'aveu public, puis à la pénitence publique, qu'on appelait pénitence *canonique*, parce qu'elle était réglementée.

Le pécheur revêtait un habit noir et grossier. Femme, on lui coupait les cheveux. Le premier jour du carême, on lui mettait des cendres sur la tête au milieu de l'assemblée, d'où notre mercredi des cendres. La pénitence était plus ou moins longue selon la faute : quarante jours, trois ans, sept ans, dix ans, ou toute la vie s'il s'agissait de crimes atroces. Et pendant ce temps, toute réjouissance extérieure était interdite, des jeûnes rigoureux étaient prescrits et l'on ne pouvait assister aux offices que de la porte, ou, plus tard, dans un endroit spécial du lieu saint, avec les pénitents de sa classe ; mais toujours on était exclu de certaines parties des mystères.

En dépit de ces sévérités, ou à cause d'elles, il y avait lieu souvent à mitigation. Des raisons de santé donnaient lieu à des commutations de peine ; une ferveur extraordinaire, à des remises. Le danger de mort ou l'approche d'une persécution faisaient réintégrer les pécheurs publics dans la communion de leurs frères. Enfin, l'intercession de personnes de mérite et, tout particulièrement, la recommandation des martyrs qui, à cet effet, envoyaient de leur prison une cédule appelée *billet de paix*, *libellus pacis*, provoquaient des remissions plus ou moins larges, sous la condition expresse de dispositions convenables de la part du délinquant.

A y bien regarder, et surtout si l'on complète ces éléments de discipline extérieure par la doctrine dès ce moment impliquée ou expliquée partout, on se rend compte que les indulgences font corps avec le christianisme en tous ses états. Seules, les applications et les contingences diffèrent, et l'on ne peut voir en ce développement que la souplesse d'adaptation d'un organisme religieux riche de vie, au lieu d'une mécanique rigide.

Nos culpabilités ont un double effet. Elles nous éloignent de Dieu, rompant ou affaiblissant l'amitié entre lui et nous. C'est proprement la *coulpe* des théologiens, impliquant *tache* à l'âme : *macula peccati*, comme ils disent.

D'autre part, troublant le milieu moral, comme une pierre jetée dans l'eau, comme toute déflagration désordonnée de force, le péché doit provoquer un choc en retour appelé *peine*, que ce soit à titre direct, par manière de sanction

immédiate dont la Providence répond, ou, si la justice immanente fléchit, — ce qui lui est ordinaire, son mécanisme étant inadéquat aux exigences de l'ordre moral, — au moyen d'interventions, terrestres ou supraterrrestres, personnelles, sociales ou divines.

La *satisfaction*, comme on dit dans le langage théologique, fait partie de la réparation de nos fautes au même titre que la confession, qui en est l'aveu, que la contrition, qui en est le regret, et que l'absolution qui l'efface en elle-même sans doute, mais en laisse courir les effets de désordre.

Il ne suffit pas de changer de voie ; il faut effacer le vieux sentier où l'on s'égarait, parce que ce sentier trouble le plan du jardin mystique et qu'on y a piétiné les fleurs du bien.

Le Christ, bon jardinier, vient à notre aide. Sa croix est la bêche du labour réparateur comme de celui des semailles et des plantations ; mais il faut l'actionner avec lui ; car si le Christ est notre Christ, nous sommes, aussi, avec lui, nos propres christes. Il ne nous traite pas en irresponsables. Luther le prétendait en affirmant que la peine due au péché a été payée une fois pour toutes, et que nous sommes donc, au spirituel, de simples héritiers — avec toute facilité sans doute de devenir dilapidateurs.

Nous disons, nous — et je laisse à juger si la doctrine du réformateur n'aurait pas plus que la nôtre besoin de réformation — nous disons que la rédemption du Christ rétablit nos affaires morales ; nous fait renaître spirituellement et nous met en position de conduire nos destinées là où elles vont : mais que nous sommes les acteurs de ce drame, en union avec la troupe fraternelle où nous sommes engagés, avec le Chorège qui nous préside, avec Dieu, l'auteur de la pièce qui se joue dans l'humanité.

On sait, à propos du sacrement de pénitence, que le pécheur reconquiert l'amitié de Dieu par un triple pouvoir : Dieu lui-même, qui absout ; l'Église, corps spirituel uni à Dieu, qui guérit l'un de ses membres en le remplaçant, de son consentement, sous l'empire de l'idée vitale ; l'intéressé, sans lequel rien n'est fait, non plus qu'un membre ne guérit si ses propres réactions se refusent à l'action organique et à l'influence de l'âme.

Quand il s'agit de la peine due au péché, la doctrine n'a pas lieu d'être différente. Cela concerne le pécheur, dans la

mesure où il est solvable ; cela concerne le groupe uni, auquel des liens de solidarité le rattachent ; cela concerne Dieu, qui est le père de chacun et de tous, prêt aux condonations, plus encore qu'amoureux de la justice.

La doctrine des indulgences trouve place dans ce complexe, dont elle devra ménager les trois termes.

On ménagera notre autonomie en exigeant de nous des dispositions convenables, qui seront : premièrement l'état de grâce, puisqu'il s'agit d'une remise d'amitié, ce qui suppose l'amitié régnante ; deuxièmement, l'intention de nous libérer, tout au moins sous cette forme adoucie ; troisièmement, une contribution personnelle, qui consistera dans une œuvre volontaire et utile, déterminée par l'autorité : prière, aumône, pèlerinage, usage d'un pieux objet, service d'apostolat, œuvres de miséricorde, et le reste, choses qui par elles-mêmes ont déjà une valeur rédemptrice, mais qui la verront multipliée par une intervention sociale.

Le domaine de Dieu sera reconnu en ce qu'on réservera sa sagesse et son acceptation bienveillante.

Enfin, on consacrera notre solidarité en Dieu et dans le Christ en professant que les satisfactions surabondantes des uns valent, conditions posées, pour les autres ; que leur ensemble est un trésor de famille indéfiniment disponible, vu que les mérites du Christ en sont comme le fond de bourse infini, et que d'ailleurs, notre groupe n'étant pas une anarchie, mais une organisation sociale, l'autorité a pouvoir de répartir les biens spirituels, sous réserve des conditions tout à l'heure exprimées.

(A suivre)

A. D. SERTILLANGES, O. P.,
Professeur à l'Institut de Paris

(Revue de la Jeunesse).



BENOIT XIV ET L'ORIGINE DU ROSAIRE.

(Suite)

LES AUTRES PRETENDUS AUTEURS DU SAINT ROSAIRE,



E qui a été dit dans le précédent article devrait suffire, car, selon la remarque de Molvenda, dans ses "Annales de l'Ordre des F. F. Prêcheurs", (A. D. 1218, p. 132): "D'après le témoignage précis des Pontifes Romains, il est évident que l'on ne peut douter du fait que saint Dominique, fondateur de l'Ordre des Frères Prêcheurs, ait été l'inventeur, l'auteur, le promulgateur et le héraut, dans le monde entier, de cette admirable et céleste prière du Rosaire".

Cependant, puisque beaucoup de choses sont dites par les auteurs, au sujet du premier auteur du Rosaire, il ne paraît ni inopportun ni inconvenant d'exposer les diverses opinions sur ce sujet; notre intention n'est pas de contredire à ce que de si nombreuses Constitutions apostoliques ont déclaré, mais bien plutôt de faire voir la faiblesse de toutes les assertions contraires, et la fermeté et le bien fondé des déclarations Pontificales.

Le promoteur de la foi entre alors dans une minutieuse discussion des différentes opinions émises sur l'origine du Rosaire.

Le Rosaire a-t-il commencé avec l'Eglise, ou bien a-t-il été donné par la sainte Vierge elle-même, comme l'a soutenu un certain Basile, dans un ouvrage intitulé: "La Couronne du Rosaire?" — Cette idée, dit Lambertini, a été inspirée plutôt par la piété que par la vérité.

Doit-on attribuer le Rosaire à saint Barthelemy, comme, selon quelques-uns, fit le B. Alain de la Roche? — Cette opinion n'a pas plus de valeur que la précédente.

Faudrait-il regarder, comme instituteurs du Rosaire, les Pères du désert, à qui l'on attribue la coutume de compter

leurs prières au moyen de petits cailloux ? — Ceci prouve simplement l'antiquité de la coutume de répéter des prières, et de compter ces répétitions avec des cailloux. Il pourrait sembler que de là, nous pussions conclure au Rosaire, puisque ce dernier est composé de *Pater* et *Ave* répétés et comptés avec de petits grains ; et de fait, Rosweidus, dans ses "Notes sur l'Historia Janséoca" de Polladius, en a pris occasion pour formuler cette conclusion. Mais Lambertini va démontrer, en discutant une quatrième opinion, que celle-ci est insoutenable.

Une quatrième opinion, en effet, attribue l'institution du Rosaire au Patriarche saint Benoît. — Mais, étant donné qu'à cette époque, la salutation angélique ou l'*Ave* n'était pas en usage parmi les fidèles, il est difficile de convaincre que l'institution du Rosaire puisse être rapportée à saint Benoît.

Que l'*Ave* ne fût pas en usage parmi les fidèles de cette époque, cela ressort de ce qu'aucun vestige de cette coutume ne se rencontre avant le XI^{ème} siècle. Le *Credo* et le *Pater* seuls sont mentionnés avant cette date ; Eligius, dans ses "Homélies au peuple", saint Léon IV, dans un sermon, le concile anglais de Claveshoe, dans une de ses ordonnances, parlent du *Credo* et du *Pater*, mais non de l'*Ave*. L'Evêque Odon, de Paris, est l'un des premiers à ajouter la *Salutation Angélique*, aux deux prières susdites. "Que le clergé exhorte le peuple à dire la *Prière du Seigneur*, le *Je crois en Dieu*, et la *Salutation de la Sainte Vierge*. Depuis ce temps, la récitation de cette prière devint une coutume générale. Si donc, de ces renseignements nous apprenons qu'à l'époque de saint Benoît, l'*Ave Maria* n'était pas en usage, nous arrivons forcément à cette conclusion insinuée plus haut, que l'institution du Rosaire — composé en grande partie d'*Ave Maria* — ne remonte pas à saint Benoît, ni *a fortiori* aux Pères du désert.

D'après une cinquième opinion, le *Vén. Bède* serait l'auteur du Rosaire. — Mais puisque ce qui vient d'être dit de saint Benoît s'applique aussi au *Vén. Bède*, ce dernier ne peut évidemment pas être regardé comme l'auteur du Rosaire. Aussi, Mabillon, moine bénédictin, dit il, dans sa préface au "Cinquième siècle", No 125 : Si l'usage de la *Salutation angélique* n'était pas encore en vogue, au temps de saint Benoît et du *Vén. Bède* — comme prouvé plus haut — il est inutile d'essayer à y reporter l'institution du Rosaire".

Noël Alexandre, dans son *Histoire Ecclésiastique*, traitant du XIII^{ème} et du XIV^{ème} siècle, Art. I, No 5, et de Graveson, également dans son *Histoire Ecclésiastique*, tome V, p. 523, formulent la même conclusion. Pour eux aussi, le fait que l'*Ave Maria* n'était pas en usage parmi les fidèles à l'époque de saint Benoît et du Vén. Bède, est la preuve évidente que ni l'un ni l'autre n'a institué le Rosaire.

Et que l'on n'objecte pas que les anglais appellent le Rosaire : *beads* ; car l'étymologie de ce mot indique qu'il ne dérive pas de *Bède* — comme si le Ven. Bède était l'auteur du Rosaire — mais de *Beltides*, qui signifie un certain nombre de prières, mais non le Rosaire, composé de *Pater* et d'*Ave*.

Lambertini examine alors une sixième opinion attribuant la fondation du Rosaire à *Pierre l'Ermite*. Il fait d'abord remarquer que les partisans de cette opinion ne s'entendent pas au sujet de Pierre l'Ermite : Les uns appellent de ce nom un moine bénédictin, d'autres, le prédicateur de la Croisade, sous Urbain II. Et ensuite, appuyé sur Mabillon, il prouve que tout au plus, cet Ermite a pu instituer le *cha-pelet de la Vierge*, mais non le Rosaire.

Alain de la Roche

La septième opinion — la plus répandue — fait du B. *Alain de la Roche*, de l'Ordre des F. F. Prêcheurs, l'auteur du Rosaire.

Mais cette opinion n'a pas de fondement solide dans la réalité.

En effet, lorsque, après la mort de saint Dominique, la dévotion au Rosaire commença — soit par négligence des hommes, soit par les ruses du démon — à s'affaiblir graduellement jusqu'à sembler s'éteindre tout à fait, Alain, fameux prédicateur, la *restaure*, par tous les moyens en son pouvoir ; ainsi le proclament, non seulement la liturgie dominicaine, mais aussi des auteurs *étrangers*, comme ce moine bénédictin Jean Trithemius qui dit du B. Alain de la Roche : " Très dévôt envers la sainte Vierge, il *rappela* les hommes à la pensée et à la pratique du Rosaire *longtemps négligé*". (*De Scriptoribus Ecclesiasticis*, année 1494, au mot Alain). Ajoutons que vers cette époque — 1479 — le Pape Sixte IV, approuvant le Rosaire et lui accordant des indulgences, n'en

parle pas comme d'une dévotion récemment fondée, mais plutôt restaurée; il la désigne en effet comme "une forme de prière observée *dès longtemps* par les fidèles": autre indice qu'Alain de la Roche ne l'a pas *instituée*.

D'autant que nous avons encore l'ouvrage où Alain traite du *Psautier de Marie*; or, au chapitre VIIème, nous trouvons cette conclusion: "Il est évident que la récitation ou la prédication du Psautier de la Vierge *ne peut à aucun titre être suspectée de nouveauté*; non, bien plutôt cette formule de prière est-elle vénérée et honorée dans l'Eglise, bien que, par la négligence des hommes et le malheur des temps, elle soit tombée en désuétude".

Quelle meilleure preuve de l'inexactitude qu'il y aurait à appeler le B. Alain le *fondateur* et non le *restaurateur* et le *propagateur* du Rosaire.

Une huitième et dernière opinion réclame pour saint *François d'Assise* l'honneur d'avoir fondé le Rosaire. — Qu'il suffise de rappeler qu'Alexandre VII a défendu de publier des images où la sainte Vierge confie le Rosaire à saint François et à sainte Claire.

Conclusion

"Si donc — conclut Lambertini — l'institution du Rosaire ne peut être attribuée ni à la sainte Vierge, — de son vivant — ni aux apôtres, ni aux Pères du désert, ni à saint Benoît, ni au Ven. Bède, ni à Pierre l'Ermite, ni à Alain de la Roche, ni à saint François, il faut la rapporter à saint Dominique, tel que l'ont déclaré des Constitutions Apostoliques.

"Puisque saint Dominique combattit courageusement contre les Albigeois, insulteurs du Christ et de la sainte Vierge, et puisque, sous les auspices de Marie, il fonda l'Ordre des F. F. Prêcheurs, il est infiniment probable, que, pour enrayer les ravages de l'hérésie, et pour exciter en son Ordre naissant la dévotion envers la Vierge, il s'efforça de rappeler aux fidèles les mystères du Christ et les louanges de Marie, selon une nouvelle et pieuse méthode".

Extrait de l'opuscule anglais du

R. P. HUGH POPE, O. P.

EN LISANT SAINT THOMAS

LA COMMUNION FRÉQUENTE



ES actes pontificaux qui ont valu à Pie X le beau titre de *Pape de l'Eucharistie*, le premier en date et l'un des plus importants est le Décret *Sacra Tridentina Synodus* du 20 décembre 1905. Par ce décret édicté au nom du Pape, la Congrégation du Concile entendait terminer les discussions relatives à la communion fréquente et quotidienne.

L'on sait que, de tout temps, même chez les catholiques, les avis furent partagés, sur ce point vital du christianisme. Les premiers chrétiens, comprenant le désir de Notre Seigneur, " persévéraient dans la doctrine des apôtres, et dans la communion de la fraction du pain " (Act. II — 42). La piété s'étant refroidie, l'on commença à discuter sur les *dispositions* requises pour la communion fréquente et quotidienne. Les uns jugeaient la communion quotidienne de précepte divin, d'autres, au contraire en rendaient l'accès de plus en plus difficile, et même impossible à des catégories entières de personnes, comme les marchands et les gens mariés.

Le Saint Siège jugea entre les deux, corrigea les abus des premiers, réprova la sévérité des seconds et admit à la communion fréquente, suivant la piété de chacun et le jugement du confesseur, toutes les classes de personnes.

Cette décision du Saint Siège ne termina pourtant pas les discussions ; certains théologiens ont pensé — ayant surtout en vue le respect dû au Sacrement — qu'il ne fallait permettre la communion fréquente que rarement et sous de nombreuses conditions. — D'autres, au contraire, facilitèrent l'usage de la communion quotidienne.

Le décret du 20 décembre 1905, a tranché la question des dispositions requises pour la communion quotidienne.

Désormais, " nul, s'il est en *état de grâce* et s'il s'approche de la Sainte Table avec une *intention droite* ne doit en être écarté ". Il n'est pas question du *pur amour* de Dieu des jansénistes, il n'est pas exigé — bien qu'il soit désiré — que ceux qui usent de la communion quotidienne soient exempts de péchés véniels, " il suffit qu'ils n'aient aucune faute mortelle, avec le ferme propos de ne plus pécher à l'avenir ".

Dans les quelques lignes qui suivent, nous voudrions rappeler — à titre historique seulement — la pensée de saint Thomas sur cet important sujet, et la rapprocher du texte du décret de 1905.

* * *

Et d'abord, saint Thomas a été favorable à la communion *fréquente*. Comparant la nourriture eucharistique avec la nourriture corporelle, il conclut de la nécessité de la première à celle de la seconde : " De même qu'il faut restaurer " par la nourriture corporelle les pertes de force causées par la chaleur naturelle et le travail, de même, il faut restaurer " fréquemment — *pluries* — par la communion — de peur " que l'homme ne s'éloigne totalement de Dieu — la dévotion " et la ferveur qu'affaiblissent les occupations extérieures et " les inclinations sensibles. " (1)

Mais, dira-t-on, n'est-ce pas faire injure à ce Sacrement, le plus grand de tous, que de le réitérer, alors qu'on ne réitère pas certains autres, pourtant moins dignes ? — Non, dit saint Thomas : " La perfection de ce Sacrement consiste dans " la consécration de la matière, non dans son usage ; aussi, ne " répète-t-on pas la consécration sur une même matière. " Mais peut-on très bien en répéter l'usage. (2) ". Dira-t-on encore, appuyé sur l'Apôtre (Hébr. X) que l'*unité de l'hostie* et de la passion du Christ, prouvent l'unité du Baptême, et que, de même que le baptême n'est reçu qu'une fois, ainsi l'hostie ne devrait être mangée qu'une fois ? Saint Thomas répondra, que le baptême représente l'hostie, en tant qu'elle *fait* en nous la vie spirituelle ; mais que l'Eucharistie représente l'hostie — le Christ — en tant qu'elle *refait* notre vie ; et c'est pourquoi, il faut — *oportet* — qu'on la reçoive fréquemment.

(1) IV, Sent. Dist. XII, q. III, art. 1er,

(2) Ibid.

* * *

Avançons d'un degré, et recherchons maintenant, dans la doctrine de saint Thomas, s'il a déterminé la fréquence de la communion, s'il l'a recommandée jusqu'à la réception *quotidienne*.

Il est certain que le saint Docteur a loué l'usage de la communion quotidienne. Voici quelques-unes de ses paroles qui le prouvent : (1) " Parce que, chaque jour, l'homme a besoin de la vertu salutaire du Christ, *il est louable* qu'il reçoive *chaque jour* ce Sacrement". (2) Et encore : " Ce Sacrement est une nourriture spirituelle ; de même que l'on prend chaque jour la nourriture corporelle, de même *il est louable* de recevoir *chaque jour* ce Sacrement". (3)

Que si l'on objecte le *respect* dû à ce Sacrement, saint Thomas répond, qu'en effet, celui qui communique sent en lui le respect, mais aussi l'amour qui excite le désir de communier, et, que l'amour doit l'emporter sur la crainte et le respect. Et saint Thomas applique ici la réponse de Jésus à saint Pierre. L'apôtre disait un jour au Sauveur : " Retirez-vous de moi, Seigneur, parce que je suis un homme pécheur." Et Notre Seigneur de répondre : " *Noli timere*, ne crains pas". (4)

* * *

Voilà, peut-on dire pour le *fait* de la communion quotidienne ; mais l'Eucharistie ne doit pas être donnée quotidiennement, sans conditions. Nous avons vu plus haut celles qu'exige le Décret de 1905 : — état de grâce et intention droite. — Saint Thomas a-t-il traité cette question des dispositions, des conditions requises pour la communion quotidienne ? Son enseignement se rapproche-t-il, et jusqu'à quel point, de celui de la Congrégation du Concile ?

Comme tous les théologiens, sur ce point, saint Thomas dépend beaucoup de saint Augustin. Or, saint Augustin, sans vouloir trancher le débat qui existait déjà à son époque, entre les deux théories de la communion fréquente et de la commu-

(1) IIIa Pars. q. 80, art. X.

(2) *Ibid.*, ad II^{um}.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*, ad III^{um}.

nion annuelle ou mensuelle, posait ce principe, qu'il faut communier de façon à ne pas faire de la communion un sujet de condamnation, et avec une conscience en paix, et il concluait ainsi : " Que chacun fasse ce que, selon sa foi, il croira pieusement devoir faire ". (1) Saint Thomas a le même enseignement ; il conclut ainsi, par une parole de Gennade longtemps attribuée à saint Augustin, l'article de la *Somme* où il traite cette question : " Communier tous les jours, *nec laudo nec vitupero*, je ne le loue ni le blâme," voulant dire que tout dépend des dispositions du sujet qui communie.

Car, si du côté du Sacrement en lui-même, il est évidemment utile de recevoir chaque jour ce qui nous apporte la vertu salutaire du Christ, il n'est pas moins évident que, du côté du sujet, il peut se rencontrer des obstacles. Saint Thomas part de ce principe très-général que celui qui communie doit le faire " avec un grand respect et une grande dévotion " : (2) il suffit de se rappeler qui est reçu dans l'Eucharistie, pour admettre la nécessité du respect et de la dévotion.

Que doit être ce respect, cette dévotion ? Saint Thomas ne donne que cette règle : " Si quelqu'un se trouve tous les jours *préparé*, il est louable qu'il communie tous les jours ". Sinon, qu'il s'abstienne. Qu'entendait le saint Docteur par cette *préparation* ? Les seules paroles qui, dans cet article, expliquent la pensée du Maître, sont une sentence de saint Augustin " Vivez de façon à mériter de communier chaque jour " et cette phrase : " parce que, chez un grand nombre, se présentent des obstacles à la dévotion requise, à cause de l'*indisposition du corps et de l'âme*, il n'est pas utile à tous de communier chaque jour ".

Passons sur les indispositions corporelles qui peuvent éloigner de la communion quotidienne. Mais les indispositions de l'âme ? Mais " vivre de façon à mériter la communion quotidienne " ? Saint Thomas veut-il enseigner que la seule abstention du péché mortel suffit ? Demande-t-il davantage, et veut-il l'absence de péchés veniels ?

A cet article de la *Somme*, où il traite *ex professo* de la communion quotidienne il ne précise pas ; il faut donc consulter ses autres œuvres.

Il a traité la même question dans son " Commentaire

(1) Dict. Theolog. au mot " communion ", col. 521.

(2) IIIa P. Q. 80, art. 10.

sur le Livre des Sentences" et, incidemment, dans son "Commentaire des Epîtres de saint Paul". Dans ces deux ouvrages, voici la règle qu'il donne, laquelle complète sa doctrine de la *Somme* : "Que chacun considère en lui-même, l'effet qu'y produit la communion. Si quelqu'un sait, par expérience, que la communion quotidienne augmente son amour envers Dieu et ne diminue pas son respect, celui-là doit communier chaque jour ; si, au contraire son respect diminue et sa ferveur n'est guère augmentée, il doit s'abstenir de temps en temps, afin de s'approcher avec plus de respect et de dévotion". (1) Ou encore : "Si quelqu'un sent grandir en soi, par la communion, le respect envers le Sacrement et la force de résistance au péché, il doit communier souvent, sinon il doit le faire moins souvent". (2)

On le voit, saint Thomas se place au point de vue de l'effet produit en celui qui communique. A ne prendre que ces textes, il peut paraître que saint Thomas exige plus que le Décret de 1905. Celui-ci ne parle pas du respect, si ce n'est qu'il le suppose, lorsqu'il demande la "préparation soignée" ; mais il ne semble pas en avoir voulu faire la condition de la communion quotidienne. Pourvu que l'on ait l'état de grâce, la volonté de plaire à Dieu et de s'unir plus étroitement à lui par la charité et de remédier à ses infirmités et à ses défauts, l'on peut communier chaque jour ; car il est impossible que, peu à peu, l'on ne se délivre des péchés véniels et de l'affection au péché véniel ; le décret semble donc plus pressant.

Cependant, un dernier texte de saint Thomas nous rassure.

Dans son Commentaire de la Première Epître aux Corinthiens, ch. XI, au mot " *Que l'homme s'éprouve, et qu'ainsi il mange de ce pain et boive de ce calice* ", saint Thomas s'exprime ainsi : " *Que l'homme s'éprouve, c'est à-dire, qu'il examine soigneusement sa conscience, pour voir s'il n'y a pas en lui la volonté de pécher mortellement, ou quelque péché passé dont il ne se sera pas suffisamment repenti ; et ensuite, après ce soigneux examen, qu'en toute sécurité il mange de ce pain et boive de ce calice.* " Donc, d'après saint Thomas, deux seuls obstacles à la communion : le péché et la volonté de pécher

(1) In. IV Sent. Dist. XII, art. I, q. II.

(2) In. I Corinth, XI, Lect. VII.

mortellement. Donc, si chaque jour, s'étant examiné, quelqu'un ne trouve pas en lui ces obstacles, qu'en toute sécurité, il communie.

Rapprochons maintenant de ce texte, celui du décret de 1905, dispositif troisième : " Il suffit qu'ils n'aient *pas de faute mortelle* et qu'ils aient la ferme *volonté de ne jamais pécher* dans l'avenir. "

L'identité des deux enseignements est frappante. Qu'après cela, saint Thomas n'ait pas traité la question du péché véniel comme obstacle à la communion, il n'importe. Il suffit de constater que pour lui et pour le décret de 1905, les deux seuls obstacles à la communion sont l'état de péché mortel et la volonté de pécher.

L'on peut donc conclure que saint Thomas a été favorable à la communion fréquente et quotidienne ; qu'il y a cependant exhorté d'une façon moins pressante que le décret de 1905 ; qu'il a plus insisté sur le respect nécessaire à ceux qui fréquentent quotidiennement la table sainte, mais que, sur les deux conditions essentielles de la communion quotidienne, son enseignement est conforme à celui du décret de Pie X.

fr. AUG. LEDUC, O. P.



INFORMATIONS RELIGIEUSES

ROME : *L'Indulgence du 2 novembre.*

ETATS-UNIS : *La cause de la Tempérance à Fall-River.*

FINLANDE : *La question de l'alcoolisme.*

FRANCE : *La guerre et le sentiment religieux.*

* * *

ETATS-UNIS : *La cause de la Tempérance à Fall-River.*

“Le Rosaire” a déjà entretenu ses lecteurs de l'Œuvre de la Tempérance établie à Fall-River par le R. P. Jacquemet, Dominicain. (1) Depuis près de quatre ans que cette Œuvre est fondée, elle n'a cessé de s'étendre et de prospérer. On a pu voir une preuve non équivoque de cette extension et de cette prospérité dans la procession, qui eut lieu le dimanche 20 septembre sur le territoire de Notre-Dame de Lourdes, et dans la réunion générale des cercles Lacordaire qui suivit. Sous la présidence de Mgr l'Evêque qui portait le Saint-Sacrement, dix mille personnes se pressaient sur le passage de Jésus-Hostie, et il se trouvait pour prendre part à la procession elle-même environ deux mille membres des cercles de Tempérance “Lacordaire et Jeanne d'Arc”.

Au surplus, voici comment l'excellent journal catholique de la région, “*La Gazette*”, souligne sous ce titre : “*La force de l'exemple*”, les leçons qui se dégagent de cette magnifique démonstration :

“ Dans un langage pittoresque et imagé que bien des gens plus instruits pourraient lui envier, un brave ouvrier franco-américain racontait au cours de la manifestation de Notre-Dame de Lourdes, à Fall-River, les humbles débuts de l'œuvre des cercles Lacordaire et Jeanne d'Arc, l'association

(1) Cf. Les articles du R. P. Couët : “*Le Rosaire*”, août, septembre et octobre, 1912.

antialcoolique qui fait déjà tant de bien parmi les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre.

“ L'équipage des cercles Lacordaire, disait cet ouvrier, se composait alors uniquement du capitaine, le Père Jacquemet, de M. Corriveau, notre ex président général, qui tenait le gouvernail et de moi-même, placé au milieu. Et je ramais”, ajoutait-il . . .

“ En effet, on a si bien “ ramé ” qu'aujourd'hui l'œuvre des cercles Lacordaire et Jeanne d'Arc étend sa salutaire influence sur plusieurs milliers de Franco-Américains.

“ La manifestation d'hier en est une preuve, combien éloquente et belle.

“ Quinze cents à deux mille membres, venus des centres franco américains du Massachusetts, du Rhode-Island, du Connecticut et du New Hampshire, ont rendu un solennel hommage d'adoration à Jésus Hostie, dans le magnifique décor agreste qu'offrent les cours de récréation des institutions scolaires de la paroisse Notre Dame de Lourdes.

“ Sans donner les détails de cette inoubliable cérémonie, nous signalerons simplement ici, en passant, que dans son ensemble, aucune manifestation des cercles Lacordaire et Jeanne d'Arc à Fall-River n'a obtenu autant de succès.

“ Mais la célébration d'hier nous offre surtout une nouvelle illustration de la force de l'exemple.

“ Au début, l'association antialcoolique des cercles Lacordaires et Jeanne d'Arc comptait trois membres. Aujourd'hui, elle en compte entre quatre à cinq mille. Tous ces membres pratiquent l'abstinence totale. Extérieurement, beaucoup les méprisent, d'autres les raillent : au fond, tous les admirent. Car un homme qui a brisé avec ses habitudes d'ivrognerie ou qui s'est abstenu toute sa vie de l'usage de boissons alcooliques afin de ne pas donner de mauvais exemple à sa famille, mérite l'admiration de ses concitoyens. La force de l'exemple a donc été pour beaucoup dans les succès remportés par l'œuvre des cercles Lacordaire, mais il y a plus. En prenant l'engagement, on dirait que chaque membre se transforme subitement en un apôtre dont la seule ambition, le seul souci est d'arracher au vice de l'ivrognerie ses anciens compagnons de buvette. Ajoutons à cela, l'excellent travail accompli par les dames affiliés à cette association et le concours apporté à l'œuvre par un clergé plein de zèle et de dévouement, et l'on

aura une idée de l'influence qu'exerce aujourd'hui la fédération des cercles Lacordaire et Jeanne d'Arc.

“ En terminant, nous ferons nôtres ces paroles de Mgr l'Evêque de Fall-River, à l'adresse des tempérants, paroles prononcées au cours de la manifestation d'hier :

“ Vous avez prêché un sermon, peut-être le plus beau en cette ville depuis longtemps ”.

Pareil compliment se passe de tout commentaire.

* * *

FINLANDE: *La question de l'alcoolisme.*

La Finlande, comme la Suède, comme la Norvège, est parvenue à se débarrasser du fléau de l'alcoolisme. Voici, d'après le “ Tour du Monde ”, comment.

Il y a un demi siècle, les Finlandais consommaient de 20 à 25 millions d'hectolitres d'alcool, soit 15 litres par habitant, ce qui les mettait au premier rang des buveurs parmi les peuples européens. Un cinquième de la récolte des céréales passait à cette fabrication. Le fléau paraissait indéradiciable, car tous les propriétaires y trouvaient leur compte comme en France les bouilleurs de cru et ailleurs les fabricants d'alcool de tout acabit. Ce sont les ligues antialcooliques, soutenues par la jeunesse enrôlée dans les “ Ligues de l'espérance ” et par un féminisme actif et intelligent, qui ont mis un terme à cette situation lamentable. Elles firent pression sur le Parlement qui, en 1861, vota une loi, non pas brutale, mais nettement destinée à enrayer le mal. De 1861 à 1871, la consommation, en effet, tomba de 15 litres par habitant à 3½ litres. Aujourd'hui, elle n'est plus que d'un litre et demi. Parallèlement le chiffre des arrestations pour ivrognerie, qui fut, en 1861, de 6 847, est tombé à moins de 400. La criminalité, la folie, la mortalité et les suicides ont suivi la même dégression. Les Finlandais, qui avaient le record de la consommation de l'alcool en Europe, ont maintenant celui de la tempérance.

D'où il appert une fois de plus, que l'action des ligues antialcooliques est éminemment bienfaisante, mais qu'elle ne peut atteindre son plein effet qu'avec le concours des autorités civiles.



FRANCE: *La guerre et le sentiment religieux.*

Nous avons donné, dans notre dernier numéro, de consolants détails sur le renouveau de foi et de piété que suscite en France la guerre actuelle. En voici d'autres dont la communication ne peut qu'édifier nos lecteurs et nous faire espérer en la victoire finale pour les armées alliées.

N'est ce pas tout d'abord, écrit Mgr Baudrillart, une des preuves les plus évidentes du retour vers l'idée religieuse, de l'association qui s'est établie entre elle et l'idée nationale, que le changement d'attitude de ceux qui hier encore étaient ses adversaires à l'égard de ceux qui la représentent ? Tous les journaux ont rapporté à ce sujet des anecdotes fort caractéristiques, et il n'est pas un de nous qui n'en connaisse quelque-une. C'est par exemple ce "mangeur de curés" d'une localité de la banlieue parisienne qui, au jour du départ, rencontre son curé à la gare et lui dit : "Tout de même aujourd'hui *on est tous des frères*, et on ne sait pas quand on se reverra ; alors, n'est-ce pas ? faut qu'on s'embrasse !"

Dans la cour des casernes, à leur entrée, aussi bien que dans les gares, les "soutanes" ont été généralement applaudies. Quand les Dominicains et les Capucins en froc sont arrivés d'exil pour prendre leur place au régiment, ils ont provoqué l'enthousiasme et l'émotion, émotion qu'a partagée M. Clémenceau lui-même et qu'il a traduite avec éloquence.

Le *Temps* a reproduit la pittoresque conversation d'un de ses amis, pris pour un moine au bastion de la Chapelle-Saint-Denis, et à qui des ouvriers demandent fort poliment *s'il travaille dans les églises*, s'empressant de lui assurer *qu'il n'y a pas de mal à cela*.

Les prêtres ne sont plus les "porte-malheur" dont on se garait en touchant du fer. Tous portent le même "fer", et cela rapproche. "Venez avec nous, Monsieur le Curé", c'est un appel que nous avons entendu plusieurs fois adresser à un prêtre par des partants. "Si nous sommes blessés, vous nous ferez une petite visite".

Un vicaire de Paris fait partie de la garde d'une station du chemin de fer Versailles. "Excellents camarades ! écrit-il. On ne m'appelle que M. l'abbé. Tous font valoir leurs titres à mon opinion favorable sur leur compte ; beaucoup

ont leurs enfants dans les patronages. Je ne tarderai pas à être considéré *comme leur aumônier*.

Parole qui mérite d'être relevée ! Dans le soldat leur camarade, ces hommes savent encore voir *le prêtre*, et c'est souvent lui qu'ils cherchent. Un officier libre-penseur en a fait la remarque dans une lettre adressée au *Figaro* ; reçus dans des maisons religieuses, monastères ou presbytères, la première chose que demandent beaucoup de soldats, ce n'est pas un verre de vin, mais une médaille.

La presse, qui est l'interprète autant que le guide de l'opinion publique, est obligée de tenir compte de cet état d'esprit. N'avons-nous pas vu le *Journal* signaler la foule priant dans nos églises et faire de Notre-Dame des Victoires un tableau aussi exact et touchant ? La *Guerre sociale* elle-même n'a-t-elle pas, par deux fois, reproduit l'image du divin Crucifié, l'appelant à témoigner contre l'injustice, la violence et le mal ?

Enfin les pouvoirs publics ne se sont-ils pas quelque peu relâchés de leur intransigeance à l'égard de l'Eglise ? On a remarqué l'échange de visites entre S. Em. le Cardinal de Cabrières et le préfet de l'Hérault, et surtout ces touchantes cérémonies du départ de nos régiments, en présence des autorités civiles et religieuses unies pour les applaudir et les encourager, ces bénédictions réclamées par des officiers généraux pour leurs hommes et pour leurs armes.

Quelques actes même ont dépassé la portée de simples cérémonies : tels celui qui a fait confier l'aumônerie du 20^e corps à Mgr le coadjuteur de Nancy, appelé comme réserviste, ou encore l'organisation, pour le temps de guerre, de l'aumônerie maritime, enfin la suspension des dernières mesures décrétées contre les congréganistes et leurs écoles.

Tout cela, dira-t-on, est élémentaire, et on ne pouvait moins faire, du moment que l'on réclamait l'union de tous les Français. D'accord, mais rappelons-nous où nous en étions à la fin de juillet, et quel sort eût été réservé aux fonctionnaires, aux ministres, au président qui se fussent permis ces actes et ces gestes.

A cet aperçu d'ensemble, ajoutons quelques traits édifians et encourageants.

Chez les soldats

A Saint-Brieuc, les soldats du 48^e de ligne avant leur départ se sont presque tous confessés soit au collège Notre-Dame de Guingamp, soit dans leurs autres cantonnements, soit même sur le front des troupes rangées sur la place de l'Hôpital. Parmi les scènes touchantes signalées par la *Semaine religieuse de Saint-Brieuc* du 21 août, citons ce trait. Quand, le mercredi matin, 5 août, avant le départ, le capitaine de la 8^e compagnie eut fait boucler les sacs à ses 250 hommes, il les rassembla devant la Vierge de la Rotonde, sous la charmille des Capucins, et, après une vibrante allocution, termina par ces paroles :

“ Vous qui êtes catholiques, mes enfants, pouvez-vous jurer, devant la Vierge que voici, de vaincre ou de mourir ? ” et tous de répondre, en levant la main : “ Nous le jurons ! ” Scène sublime dont l'Institution Notre-Dame gardera à jamais le souvenir.

Pendant que les représentants du corps professoral poussaient des vivats en leur honneur, M. le commandant de Sonis, le fils du héros de Loigny, criait à mesure que défilait ce millier d'hommes : “ Vive la 5^e ! Vive la 6^e ! Vive la 7^e ! Vive la 8^e ! ” C'est que lui-même a autrefois commandé une compagnie du 48^e de ligne. Et c'était la 7^e. Quand elle passa, lui, qui prit part à la campagne de 1870 ; lui, qui porte aujourd'hui fièrement la médaille commémorative de cette campagne, ajouta au vivat ordinaire ces mots si simples, mais si suggestifs : “ Courage, mes enfants, et vengez vos aînés ”.

Depuis ce moment jusqu'à la fin du défilé, l'enthousiasme des troupiers fut porté à son comble.

Au Mans, la 1^{re} compagnie du 4^e bataillon du génie territorial, représentée par plus de quarante de ses membres, est allée, le 10 août, solliciter la bénédiction de Mgr de la Porte, évêque du Mans, avant de partir au combat.

Au cours de cette entrevue, qui fut émotionnante, les braves soldats offrirent à leur évêque un magnifique bouquet cravaté aux couleurs nationales, et lurent une adresse touchante. L'évêque, ému, les a paternellement bénis comme il l'avait fait à la gare du Mans pour les premiers partants qui

reçurent avec respect et dévotion de sa main une médaille bénite.

Le dimanche 30 août, à 7 heures, 600 jeunes soldats du dépôt des 5^e et 45^e bataillons de chasseurs sont venus à la messe à la cathédrale. Elle a été dite par un prêtre sous-officier et servie par deux séminaristes en uniforme. M. l'Archiprêtre Perrin leur a adressé une vibrante allocution. Ils sont repartis comme ils étaient venus, par compagnies et sur quatre rangs. Ils avaient tous voulu venir prier pour les nombreux soldats de leurs corps tués à Mulhouse. Saluons l'armée qui rentre dans nos églises.

En campagne

Par ordre du colonel commandant la division de B..., — raconte un soldat, — toutes les troupes occupant la région ont été réunies, au total peut-être 2,000 hommes environ, officiers, sous-officiers, soldats. Ils se sont trouvés prosternés devant une chapelle de campagne, où une messe solennelle a été dite devant nous tous. Notre aumônier d'ambulance, M. R..., nous a fait réciter après la messe une dizaine de chapelet pour les morts que nous avons perdus sur les champs de bataille. Puis M. l'aumônier a récité trois *Pater*, trois *Ave* pour nos armées, et il a invoqué trois fois Notre Dame des Victoires. Les habitants de B... assistaient à la messe. Nous avons chanté "Je suis chrétien", "Nous voulons Dieu". Après la messe, M. l'aumônier nous a dit que si, dimanche, nous le pouvions, nous nous réunirions encore tous ensemble. La santé est très bonne et je crois à la victoire pour la France. Tout va bien.

L'un des aumôniers du 17^e corps d'armée écrit à l'Archiprêtre de la Cathédrale de Toulouse :

"Je suis heureux de vous dire que depuis bientôt quinze jours que nous sommes partis, nous n'avons encore vu que de bonnes et rassurantes choses.

Nous avons célébré la sainte messe le 15 août dans le village avec le 11^e ; comme l'église ne suffisait pas à contenir la foule des soldats, l'autorité militaire a voulu que la chapelle de campagne fût ouverte et qu'une messe en plein air fût célébrée. Grâce aux nombreux prêtres qui se trouvaient là, les chants ont été parfaits. J'ai fait distribuer aux soldats les Sacrés-Cœurs que M. de Folguière m'avait remis de la part des Dames de la Visitation. Le soir, un

salut du Saint-Sacrement a encore réuni beaucoup de monde à l'église. Nous avons donc bien célébré la fête patronale de la France et mes confrères étaient d'accord pour dire combien avaient été touchantes ces cérémonies, surtout la messe en plein air avec sa simplicité pleine de grandeur. A cette messe, un grand nombre de soldats avaient les larmes aux yeux et tous priaient sincèrement. Quelle mission !"

Une lettre d'un ecclésiastique infirmier au même 17^e corps et qui vient de la frontière belge, contient les précisions suivantes :

"M. l'abbé Mandret, aumônier de la 33^e division, porte constamment sur lui la sainte Réserve, et il communique journellement en viatique les prêtres et les soldats qui lui en expriment le désir. Le 15 août, bon nombre de prêtres-soldats ont pu célébrer la sainte messe, et la messe qui fut célébrée en plein air, au milieu des masses de soldats émus à en verser des larmes, a été particulièrement touchante. M. l'abbé Castaing a prononcé une patriotique et très émouvante allocution."

L'action des Religieux.

Un religieux français écrit à la *Liberté de Fribourg* :

Dès le début de la mobilisation française, la *Liberté* a signalé le départ plein d'entrain de plusieurs de nos hôtes, étudiants de l'Université. Certains d'entre eux portaient la bure franciscaine, et c'est revêtus de ce glorieux uniforme de la vie monacale que ces fils d'obéissance se sont présentés dans les casernes pour y être enrôlés. Un accueil chaleureux leur a été fait ; leurs lettres témoignent avec émotion de la vibrante sympathie qui les a accueillis. "Jamais, écrit l'un d'eux, je n'oublierai mon entrée dans la cour de la caserne. Les officiers sont tous venus vers moi, me tendant la main. Quant aux soldats, ils m'ont proclamé "le curé du régiment". Un lieutenant s'approche et me demande : "Pourrez-vous entendre les confessions, mon Père, même quand vous aurez revêtu l'uniforme de soldat. — Certainement, ai-je répondu. — Eh bien ! je m'inscris". Au départ pour la ligne de feu, un officier me demande à se confesser, là, dans la salle d'attente de la gare".

"On n'a rien exagéré, écrit un autre, en décrivant les sympathies dont nous sommes entourés. Quelques jeunes Capucins sont entrés, en froc et en sandales, et on les a acclamés avec transport. Presque tous les partants se confessent".

Dans un fort de l'Est, un prêtre, en train de réciter son bréviaire après une corvée, est abordé par un soldat qui lui dit : "Vous êtes curé ? Confessez-moi donc".

Ailleurs, les troupiers entourent un jeune Franciscain et lui demandent "de faire tomber ses moustaches, afin de le pouvoir plus facilement reconnaître et recourir à son ministère".

Il y a là, dans l'unanime sympathie qui entoure le prêtre et le religieux soldat, la confirmation de ce qui nous revient d'une multitude de côtés : c'est que le sentiment religieux n'était, en France, chez beaucoup, qu'assoupi. Il se réveille.

Les Ursulines de Morlaix, comme bien d'autres religieuses ou religieux, avaient dû prendre le chemin de l'exil. Elles avaient trouvé un refuge à Montignies Saint-Christophe, en Belgique, non loin d'Erquelines, entre Maubeuge et Charleroi. Or, les 23 et 24 août, au cours des violents combats livrés dans cette région, le commandement français prit possession de leur immeuble, les invita à se retirer. Bientôt après, du reste, l'immeuble était détruit par les canons allemands.

Arrivés à Paris, les Ursulines obtinrent l'autorisation de réintégrer leur couvent de Morlaix, ce qu'elles ont fait au milieu de la joie de la population.

C'est aux bonnes religieuses de Saint-Vincent de Paul que vient d'être confié l'hôpital auxiliaire, ouvert par un généreux chrétien de Marseille, à la rue Sainte-Victoire. Et c'est tant mieux pour les petits soldats blessés.

Dans le peuple

A Paris :

Le peuple de Paris invoque tout particulièrement sainte Geneviève. Depuis le début des hostilités, les pèlerins se succèdent en nombre chaque jour plus grand au tombeau de celle qui s'est si souvent montrée la protectrice de Paris et de la France, et le triduum de prières qui s'est ouvert à Saint-Etienne du Mont a attiré une foule qui déborde de l'église sur la place, attendant la fin de la cérémonie pour succéder près du tombeau précieux à ceux qui ont eu la patience de venir prendre leur place de bonne heure.

A Périgueux :

Le renouveau de vie chrétienne que nous avons constaté au début de la guerre continue de se manifester dans les paroisses.

Les cérémonies que Monseigneur a prescrites pour demander à Dieu le triomphe de nos armes et la paix sont partout très suivies; nous voyons à la messe beaucoup plus de fidèles, même en semaine, et nous recevons de certains de nos confrères des détails qui font plaisir.

Dans telle paroisse, à la messe que M. le curé veut bien dire une fois par semaine pour nos soldats, l'église se remplit comme le dimanche; il a, depuis la mobilisation, donné 700 communions. La paroisse compte à peine 900 habitants.

Et dans telle autre, qui n'en compte que 252, et qui n'était pas très chrétienne, on a remarqué cette progression. Dans la première semaine, la moyenne de communions fut de 21 par jour; la seconde, de 29; la semaine dernière, de 30.

A Soissons :

La guerre est un grand et puissant prédicateur. Dans certaines paroisses du diocèse de Soissons, l'église est remplie comme en temps de mission. De nombreux soldats se sont mis en règle avec le bon Dieu avant de partir pour la frontière, et parmi ceux qui sont restés, il en est plus d'un qui a retrouvé le chemin depuis longtemps abandonné de l'église et qui est même allé jusqu'au tribunal de la pénitence chercher avec le pardon de ses fautes passées le calme de sa conscience et la force surnaturelle de mener courageusement une vie chrétienne. Des paroisses privées de leur pasteur donnent un spectacle bien édifiant, car il suffit que la cloche de l'église tinte quelques coups, soit le matin, soit le soir, pour que de nombreux fidèles se réunissent au pied de l'autel de Marie et récitent en commun le chapelet. La cathédrale de Soissons donne l'exemple, et pasteur et fidèles rivalisent de zèle et d'assiduité ; tous les jours à quatre heures a lieu l'exercice du chemin de la croix, et la présence quotidienne de l'évêque vénéré n'est pas sans produire sur les nombreux fidèles qui assistent à cet exercice une impression profonde qui les fortifie et les affermit dans leurs bons sentiments ; l'exercice du soir, où après la prière, on récite le chapelet, n'est pas moins suivi, et il y aurait beaucoup à dire sur l'assistance plus nombreuse aux messes quotidiennes comme aussi sur le nombre plus grand des communions.

A Bordeaux :

Signalons la touchante initiative prise par les braves gens d'une paroisse du diocèse de Bordeaux, uniquement sous l'inspiration de leur foi et de leur patriotisme. D'eux-mêmes, ils ont constitué trois centres de prière, à l'église paroissiale et dans deux hameaux, et, chaque soir, ils s'y réunissent en grand nombre pour réciter le chapelet et implorer le secours de Dieu par l'intercession de la Reine de la France.

Cette pratique mérite d'être proposée pour modèle aux paroissiens privés de leur pasteur ou simplement éloignés de l'église. Elle est de nature à réveiller la foi et à toucher le cœur du Dieu qui aime les Français.

A la paroisse de Saint-A..., diocèse de Bordeaux, beaucoup plus de confessions et de communions au 15 août que pour Pâques. Les communions quotidiennes ont quintuplé.

Chaque lundi, le curé dit une messe spéciale avec chants aux intentions des soldats partis et de leurs familles. Ce jour-là, l'église est trop petite.

A Nîmes :

De nombreuses communions furent distribuées de nuit et de jour. Des soldats sont restés à jeun jusqu'à une heure assez avancée de l'après-midi pour pouvoir recevoir la sainte communion. Un prêtre de Nîmes racontait avec une émotion qu'il n'essayait pas de dissimuler qu'il avait été appelé par un groupe de soldats campés en rase campagne et qu'il avait, là, en plein champ, sans autre autel que ses mains sacerdotales, sans autres cierges que les grands arbres qui abritaient cette scène qui eût paru incroyable il y a quinze jours, distribué la sainte communion à plus de quarante jeunes gens, admirables de foi, de piété et de patriotisme !

A Rodez :

C'est une véritable foule qui, soir et matin, se presse dans la cathédrale de Rodez pour invoquer en faveur de la France le Dieu des armées.

Les messes du matin sont plus suivies que jamais. A la table sainte défilent presque sans interruption des théories de jeunes gens, d'hommes âgés, de mobilisés, de femmes et d'enfants qui prient les uns pour ceux qui sont partis, les autres pour ceux qu'ils laissent.

Aux exercices du soir, les fidèles sont si nombreux que tous ne trouvent pas de chaises pour s'agenouiller. Nombre d'entre eux se mettent à genoux sur les dalles.

Le sacrifice d'une chrétienne

La femme d'un officier général, mort au champ d'honneur, écrit à M. Albert de Mun :

" Mon mari est mort en chrétien et en soldat, de la plus belle mort qu'il pût désirer, en disant au moment d'expirer, la parole de votre dernier article : " Ordre du général, tenir jusqu'à la mort ". Et la femme qui lui écrit, sans qu'il ait l'honneur de la connaître, ajoute seulement : " Maintenant, je reste avec mes six enfants, ayant donné tout mon bonheur à la France ".

Paroles d'espérance

C'est tout d'abord la belle parole de Mgr l'Archevêque de Besançon : "Quand Dieu inspire à un peuple de prier comme prie maintenant le peuple français, c'est qu'il a le dessein de l'exaucer".

C'est surtout cet extrait d'une lettre adressée par le Cardinal Merry del Val au Cardinal-Archevêque de Lyon, à la date du 18 août, deux jours à peine avant la mort de Pie X :

"Il a été en particulier fort agréable et consolant pour le Souverain Pontife d'apprendre les détails édifiants sur le réveil religieux, le spectacle de foi qui s'observent partout, en votre cher pays, dans les tristes et douloureuses circonstances présentes. Puisse ce mouvement religieux persévérer et aller toujours en s'accroissant !"

Pour finir, nous citerons ce joli mot d'un anglais : "Le premier des officiers d'Angleterre, j'ai mis le pied, en armes, sur votre terre. En débarquant, ma première pensée a volé vers Jeanne d'Arc, et je me suis dit : Actuellement, du haut du ciel, elle doit nous pardonner notre crime de jadis".

Perlegens.

